

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JANVIER 2017**

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Monsieur Rehman QURESHI se voit confier cette tâche.  
Il procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

**Présents :** *(de la délibération n°17C005 à la délibération n°17C021)*

M. Jean-Michel DARSONVILLE  
M. Jean-Claude VILLEMAIN  
M. Cédric LEMAIRE  
M. Hassan BOUADDI  
Mme Yvette FOURRIER CESBRON  
M. Mohamed ASSAMTI  
Mme Fabienne LAMBRE  
M. Jean-Claude CABARET  
Mme Danièle CARLIER  
M. Eric MONTES  
Mme Méral JAJAN  
M. Karim BOUKHACHBA  
Mme Sophie LEHNER  
M. Adnane AKABLI  
M. Hicham BOULHAMANE  
Mme Isabelle MAUPIN  
M. Max FREMINE  
M. Michaël SERTAIN  
Mme Sylvie DUCHATELLE  
M. Frédéric TANGUY  
M. Jean-Pierre BOSINO  
Mme Marie-Paule BUZIN  
M. Rémy RUFFAULT  
Mme Monique DUTRIAUX

M. Abdelkrim KORDJANI  
Mme Evelyne BLANQUET  
Mme Marie-Christine SALMONA  
M. Jean-François DARDENNE  
M. Jean-Baptiste RIEUNIER  
Mme Nellie ROCHEX  
M. Hervé ROBERTI  
Mme Valérie LEFEVRE  
M. Jallal CHOUAQUI  
Mme Marie-Dominique BINDAULT  
M. Rehman QURESHI  
M. Claude ROBERT  
M. Didier ROSIER  
M. Michel EUVERTE  
M. Jean-Luc WACHEUX  
M. Eric MÜLLER  
M. Jean-Michel ROBERT  
M. Jean-Jacques DAUBRESSE  
M. Jean-Luc DION  
M. Gérard WEYN  
Mme Florence BOQUET  
M. Philippe MASSEIN  
Mme Marie-France BOUTROUE

**Représentés :** *(de la délibération n°17C005 à la délibération n°17C021)*

Mme Aïcha GUENDOUZE donne pouvoir à M. Hassan BOUADDI  
Mme Dominique LELONG donne pouvoir à M. Jean-François DARDENNE  
M. Serge MACUDZINSKI donne pouvoir à M. Jean-Michel ROBERT

**Absents excusés :** *(de la délibération n°17C005 à la délibération n°17C021)*

Mme Mélanie HONOREZ

## SOMMAIRE

---

SOMMAIRE.....	2
17C001 – INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.....	3
17C002 – ELECTION DU PRESIDENT .....	3
17C003 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU.....	3
17C004 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS.....	3
17C005 – ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES MEMBRES DU BUREAU .....	3
17C006 – INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS .....	3
17C007 – FORMATION DES ELUS.....	4
17C008 – FRAIS DE MISSIONS ET FRAIS DE DEPLACEMENTS LIES A L’EXECUTION DE MANDATS .....	4
17C009 – DELEGATION DE POUVOIRS AU BUREAU .....	4
17C010 – DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT .....	4
17C011 – CREATION DES COMMISSIONS CHARGEES D’ETUDIER LES QUESTIONS SOUMISES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE .....	5
17C012 – COMMISSION D’APPEL D’OFFRES : CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES ET MODALITES D’ELECTION.....	5
17C013 – COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES ET MODALITES D’ELECTION .....	5
17C014 – AUTORISATION DEPENSE ¼ DES CREDITS BUDGETAIRES INVESTISSEMENT CAC + PSO .....	5
17C015 – TABLEAU DES EFFECTIFS .....	6
17C016 – CREATION D’EMPLOI DE COLLABORATEUR DE CABINET ET REMUNERATION.....	8
17C017 – CREATION DU COMITE TECHNIQUE (CT) ET DU COMITE D’HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU COLLEGE EMPLOYEUR AU CT ET AU CHSCT ET FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CT ET AU CHSCT.....	8
17C018 – CONVENTION ACTES AVEC LE REPRESENTANT DE L’ETAT POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE .....	9
17C019 – ISO 14 001 : REVUE DE DIRECTION - DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	9
17C020 – SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L’OISE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SMDO) - DESIGNATION DE REPRESENTANTS .....	9
17C021 – MOTION SUR LE MAINTIEN DES MOYENS POUR LES LYCEES CLASSES EN REP .....	9

### **17C001 – INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

---

- Délibération détaillée dans le Procès-Verbal d'élection affiché aux portes de l'ACSO le 19 janvier 2017

### **17C002 – ELECTION DU PRESIDENT**

---

- Délibération détaillée dans le Procès-Verbal d'élection affiché aux portes de l'ACSO le 19 janvier 2017

### **17C003 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

---

- Délibération détaillée dans le Procès-Verbal d'élection affiché aux portes de l'ACSO le 19 janvier 2017

### **17C004 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

---

- Délibération détaillée dans le Procès-Verbal d'élection affiché aux portes de l'ACSO le 19 janvier 2017

### **17C005 – ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES MEMBRES DU BUREAU**

---

- Délibération détaillée dans le Procès-Verbal d'élection affiché aux portes de l'ACSO le 19 janvier 2017

### **17C006 – INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS**

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 46 voix pour, 1 contre et 3 abstentions :

DECIDE :

- de FIXER le taux et le montant mensuel individuel des indemnités de la façon suivante :

Statut	Nombre	Taux sur la base de l'IB	Montant individuel mensuel selon la valeur actuelle du point
Président	1	82,49%	3 154,39 €
Vice-Présidents	11	34,62%	1 323,86 €
Conseillers Communautaires Membres du Bureau	5	17,31%	661,93 €
TOTAL global mensuel			21 026,50 €

- de DIRE que ces indemnités seront versées dès la date d'entrée en fonction des élus concernés telle que fixée dans l'arrêté de délégation. Le montant sera versé mensuellement et suivra les évolutions de la valeur du point d'indice de la fonction publique applicable.
- d'AUTORISER Monsieur le Président à prendre les actes subséquents pour assurer le versement de ces indemnités.

## **17C007 – FORMATION DES ELUS**

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE :

- 1) D'inscrire le droit à la formation dans les orientations suivantes :
  - Etre en lien avec les compétences de la communauté ;
  - Favoriser l'efficacité personnelle (ex : informatique, négociation, gestion des conflits, langues étrangères, etc...) ;
  - Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (ex : marché public, démocratie locale, etc...).
- 2) De fixer le montant annuel des dépenses de formation à 4% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté.

## **17C008 – FRAIS DE MISSIONS ET FRAIS DE DEPLACEMENTS LIES A L'EXECUTION DE MANDATS**

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE :

- de PRECISER que les frais nécessités par l'exécution de mandats spéciaux seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives.
- de DIRE qu'en application de la réglementation en vigueur les élus qui ne bénéficient pas d'une indemnité de fonction peuvent être remboursés de leurs frais de déplacement pour se rendre dans une commune autre que la leur à l'occasion des réunions suivantes :
  - o des comités consultatifs prévus par l'article L.5211-49-1 du CGCT ;
  - o des organismes où ils représentent la Communauté d'Agglomération.Toutefois ce remboursement ne pourra avoir lieu qu'à condition que la Communauté d'Agglomération n'ait pas été en mesure de mettre un véhicule de service à leur disposition pour le déplacement considéré.
- de PRECISER que le Bureau communautaire est compétent pour délivrer les mandats spéciaux aux élus communautaires.

## **17C009 – DELEGATION DE POUVOIRS AU BUREAU**

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 44 voix pour et 6 abstentions :

DECIDE :

- De valider la délégation de pouvoirs au Bureau communautaire pour les attributions mentionnées ci-dessus.

## **17C010 – DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT**

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 44 voix pour et 6 abstentions :

DECIDE :

- De valider la délégation de pouvoirs au Président pour les attributions mentionnées ci-dessus.

## **17C011 – CREATION DES COMMISSIONS CHARGÉES D'ÉTUДИER LES QUESTIONS SOUMISES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

---

Afin de faciliter le travail du Conseil communautaire et compte tenu des compétences de l'Agglomération Creil Sud Oise, il est proposé de créer les commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire suivantes :

- Commission 1 : Aménagement du territoire - Ruralité & projets urbains
- Commission 2 : Développement économique, emploi, formation
- Commission 3 : Politiques de mobilité
- Commission 4 : Politique de la ville & habitat, logement
- Commission 5 : Territoire, citoyenneté & environnement
- Commission 6 : Tourisme, patrimoine, culture & sports
- Commission 7 : Finances, personnel et organisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE :

- De valider la création de commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaires telles que citées ci-dessus et dont le descriptif figure en annexe.

## **17C012 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES ET MODALITES D'ELECTION**

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE :

- de valider les modalités de dépôt de listes d'élection de la commission d'appel d'offres telles que mentionnées ci-dessus.

## **17C013 – COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES ET MODALITES D'ELECTION**

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE :

- de valider les modalités de dépôt de listes d'élection de la commission de délégation de service public telles que mentionnées ci-dessus.

## **17C014 – AUTORISATION DEPENSE ¼ DES CREDITS BUDGETAIRES INVESTISSEMENT CAC + PSO**

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 48 voix pour et 2 abstentions :

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Président de l'Agglomération Creil Sud Oise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 à hauteur de 25% des crédits de l'exercice 2016 ouverts au budget principal de la Communauté de l'agglomération Creilloise et à celui de la Communauté de communes de Pierre-Sud-Oise ;
- d'autoriser Monsieur le Président de l'Agglomération Creil Sud Oise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 à hauteur de 25% des crédits de l'exercice 2016 ouverts au budget annexe assainissement de la Communauté de l'agglomération Creilloise ;

- d'autoriser Monsieur le Président de l'Agglomération Creil Sud Oise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 à hauteur de 25% des crédits de l'exercice 2016 ouverts au budget annexe eau potable de la Communauté de l'agglomération Creilloise ;
- d'autoriser Monsieur le Président de l'Agglomération Creil Sud Oise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 à hauteur de 25% des crédits de l'exercice 2016 ouverts au budget annexe transports urbains de la Communauté de l'agglomération Creilloise ;
- d'autoriser Monsieur le Président de l'Agglomération Creil Sud Oise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 à hauteur de 25% des crédits de l'exercice 2016 ouverts au budget annexe Gournay-les-usines de la Communauté de l'agglomération Creilloise.
- d'autoriser Monsieur le Président de l'Agglomération Creil Sud Oise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 à hauteur de 25% des crédits de l'exercice 2016 ouverts au budget annexe Transport de la Communauté de communes de Pierre-Sud-Oise.

### **17C015 – TABLEAU DES EFFECTIFS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 48 voix pour et 2 abstentions :

DECIDE :

- D'adopter le tableau des emplois budgétaires suivant :

1 - Emplois permanents :

- Filière administrative

CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	GRADE	POSTES CREES	POSTES POURVUS	DUREE HEBDO.
Attachés	A	Directeur	2	0	35 h
		Attaché principal	4	3	3 postes à 35 h et 1 à TNC 13 h
		Attaché	17	9	35 h
Rédacteurs	B	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	35 h
		Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	1	35 h
		Rédacteur	9	6	35 h
Adjoint administratifs	C	Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	4	35 h
		Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	35 h
		Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	7	4	6 postes à 35 h et 1 TNC à 24,5 h
		Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	15	12	35 h

- Filière technique

CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	GRADE	POSTES CREES	POSTES POURVUS	DUREE HEBDO.
Ingénieurs en chef	A	Ingénieur en chef hors classe	1	0	35 h
		Ingénieur en chef	1	1	35 h
Ingénieurs	A	Ingénieur principal	5	5	35 h
		Ingénieur	3	1	35 h
Techniciens	B	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	35 h
		Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	35 h
		Technicien	3	2	35 h
Agents de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	4	3	35 h
		Agent de maîtrise	6	4	35 h
Adjointes techniques	C	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	7	7	35 h
		Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	8	2	7 postes à 35 h et 1 TNC à 28 h
		Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	2	1	35 h
		Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	40	37	35 postes à 35 h, 1 TNC 23 h et 4 TNC à 18 h

- Filière Animation

CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	GRADE	POSTES CREES	POSTES POURVUS	DUREE HEBDO.
Animateur	B	Animateur	1	1	35 h

- Filière Sociale

CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	GRADE	POSTES CREES	POSTES POURVUS	DUREE HEBDO.
Assistants	B	Assistant socio-éducatif principal	1	1	35 h

## 2 - Emplois non permanents

CADRE D'EMPLOI	GRADE	EMPLOI	POSTES CREEES	POSTES POURVUS	DUREE HEBDO.
Psychologue		Psychologue hors classe	1	1	Vacataire
Adjointes techniques	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Distributeurs de journaux	2	2	Vacataires
Contractuels de droit privé		CAE	4	1	35 h
		Emplois d'avenir	5	3	35 h
		Apprenti	3	1	35 h

- De créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.
- De créer les emplois fonctionnels suivants :
  - ✓ 1 emploi de Directeur Général des Services ;
  - ✓ 1 emploi de Directeur Général des Services Techniques.

### **17C016 – CREATION D'EMPLOI DE COLLABORATEUR DE CABINET ET REMUNERATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 48 voix pour et 2 abstentions :

DECIDE :

- de créer un emploi de collaborateur de cabinet.
- d'inscrire les crédits nécessaires à sa rémunération dans les conditions prévues ci-dessus.

### **17C017 – CREATION DU COMITE TECHNIQUE (CT) ET DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU COLLEGE EMPLOYEUR AU CT ET AU CHSCT ET FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CT ET AU CHSCT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE :

Pour le Comité Technique :

- De créer un Comité Technique ;
- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3, et en nombre égal le nombre de représentants du personnel suppléants ;
- De maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'administration égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- De désigner comme suit les représentants élus de l'Agglomération Creil Sud Oise au sein du Comité Technique :
  - Titulaires : M. Jean-Claude VILLEMAIN  
M. Philippe MASSEIN  
Mme Marie-Paule BUZIN
  - Suppléants : Mme Sophie LEHNER  
Mme Florence BOQUET  
M. Jean-Pierre BOSINO

Pour le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail :

- De créer un Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail ;
- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3, et en nombre égal le nombre de représentants du personnel suppléants ;
- De maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'administration égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;



- De désigner comme suit les représentants élus de l'Agglomération Creil Sud Oise au sein du Comité Technique :
  - Titulaires : M. Jean-Claude VILLEMMAIN  
M. Philippe MASSEIN  
Mme Marie-Paule BUZIN
  - Suppléants : Mme Sophie LEHNER  
Mme Florence BOQUET  
M. Jean-Pierre BOSINO

### **17C018 – CONVENTION ACTES AVEC LE REPRESENTANT DE L'ETAT POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE :

- d'autoriser l'Agglomération Creil Sud Oise à recourir à la télétransmission avec la sous-préfecture de Senlis ou la préfecture de Beauvais, et avec la trésorerie municipale ;
- d'autoriser le président à signer la convention avec la préfecture de Beauvais.

### **17C019 – ISO 14 001 : REVUE DE DIRECTION - DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE :

- De confirmer la composition de la Revue de Direction ISO 14001 telle que décrite ci-dessus.

### **17C020 – SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SMDO) - DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE :

- De désigner les élus suivants pour représenter l'Agglomération Creil Sud Oise au sein du Conseil syndical du Syndicat Mixte du Département de l'Oise, pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
- M. Jean-Michel ROBERT	- Mme Yvette FOURRIER CESBRON
- M. Eric MONTES	- Mme Aïcha GUENDOUZE
- Mme Fabienne LAMBRE	- Mme Sophie LEHNER
- M. Mohamed ASSAMTI	- M. Adnane AKABLI
- M. Jean-Baptiste RIEUNIER	- Mme Marie-Dominique BINDAULT
- Mme Nellie ROCHEX	- M. Rehman QURESHI
- M. Jean-Pierre BOSINO	- Mme Marie-Paule BUZIN
- M. Abdelkrim KORDJANI	- Mme Evelyne BLANQUET
- M. Philippe MASSEIN	- M. Gérard WEYN
- Mme Florence BOQUET	- Mme Marie-France BOUTROUE
- M. Jean-Luc DION	- M. Didier ROSIER
- M. Michel EUVERTE	- M. Eric MÜLLER

### **17C021 – MOTION SUR LE MAINTIEN DES MOYENS POUR LES LYCEES CLASSES EN REP**

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver cette motion.